

# Recensement agricole 2020

## Signes de qualité et d'origine

# Plus de 40 % des exploitations néo-aquitaines engagées dans une démarche qualité

Entre 2010 et 2020, la part des exploitations produisant sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) augmente principalement par l'essor de l'Agriculture Biologique.

En 2020, la Nouvelle-Aquitaine, première région agricole française, compte 64 200 exploitations dont 27 500 sous SIQO.

Les exploitations spécialisées en viticulture sont impliquées à 97 % dans une démarche qualité.

Les fermes sous signes de qualité emploient plus de main-d'œuvre et leurs dirigeants sont plus jeunes.

Si entre 2010 et 2020 le nombre d'exploitations agricoles néo-aquitaines diminue d'un peu plus de 18 900 exploitations (soit 23 % contre 20 % au niveau national), celles engagées dans au moins un signe d'identification de la qualité et de l'origine de leurs produits (SIQO) augmentent de 3 %. Appellations d'Origine Contrôlée ou Protégée (AOC-AOP), Indication Géographique Protégée (IGP), Label Rouge (LR), Agriculture Biologique (AB) ou Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) (*encadré page 6*) permettent à 43 % des exploitations de valoriser tout ou partie de leur production (36 % au niveau national) contre 32 % en 2010 (27 % au niveau national) (*graphique 1*). Cette augmentation est principalement liée aux exploitations en Agriculture Biologique qui ont plus que doublé, soit 4 500 de plus qu'en 2010. La proportion des exploitations engagées dans les autres signes évolue elle aussi mais dans une moindre

Tableau 1

### Des IGP plus souvent associées à d'autres SIQO

Part des exploitations engagées dans un ou plusieurs SIQO en Nouvelle-Aquitaine

Engagement en ...	Uniquement ce SIQO	En association avec un ou plusieurs SIQO
Label Rouge	72 %	28 %
Appellations d'Origine	70 %	30 %
Agriculture Biologique	66 %	34 %
IGP	36 %	64 %

Note de lecture : 72 % des exploitations agricoles produisant sous Label Rouge ne sont pas engagées dans d'autres SIQO.

Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant les packages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

mesure : celles sous IGP ou Label Rouge représentent respectivement 8 % et 11 % des exploitations contre 6 % et 10 % en 2010.

Six exploitations sous SIQO sur dix sont inscrites dans un seul signe et quatre sur dix cumulent plusieurs signes de qualité pour un même produit ou des produits différents (*tableau 1*).

### Forte implantation des SIQO dans trois départements

Si la Nouvelle-Aquitaine appartient aux six régions les plus engagées dans les signes de qualité, cette implication diffère selon les départements (*cartes*). Ainsi, les exploitations girondines sont les plus concernées (82 %) notamment en AOC-AOP (77 %) et en Bio (18 %).



L'adhésion aux démarches qualité est importante en Gironde qui concentre à elle seule plus d'un tiers des exploitations sous appellations.

Les départements de Charente et de Charente-Maritime sont aussi très impliqués grâce à un engagement élevé en AOC-AOP (41 %).

Les taux d'implication sont supérieurs à la moyenne régionale en IGP pour les Landes (volailles principalement) et le Lot-et-Garonne (respectivement 16 % et 14 %) et pour la Dordogne et le Lot-et-Garonne en Bio (respectivement 17 % et 16 %).

Les trois départements ex-limousins ont un fort engagement de leurs exploitations en Label Rouge : 28 % pour la Corrèze, 26 % pour la Haute-Vienne et 22 % pour la Creuse en lien avec les productions de viande bovine. À l'opposé, en Deux-Sèvres et en Vienne la part d'exploitations travaillant sous SIQO est faible.

Les Pyrénées-Atlantiques rassemblent 20 % des exploitations sous Label Rouge de Nouvelle-Aquitaine.

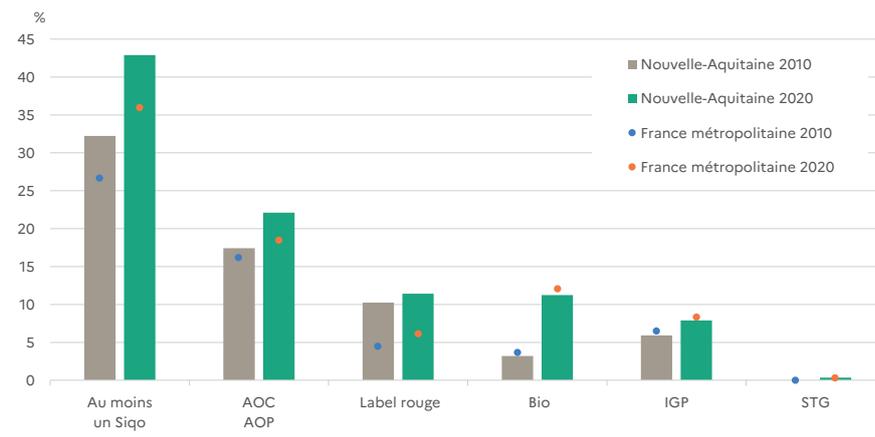
### Les viticulteurs très engagés

La disparité d'implication dans les signes de qualité est très liée à la structure de la production néo-aquitaine (tableau 2). Les exploitations spécialisées en viticulture sont très engagées dans les SIQO. Elles

### Graphique 1

#### Une progression portée par l'agriculture biologique et les AOC-AOP

Évolution de la part des exploitations avec SIQO entre 2010 et 2020



Note de lecture : en 2020, 43 % des exploitations de Nouvelle-Aquitaine ont au moins une production sous SIQO et 11 % en agriculture biologique.  
Champ : Nouvelle-Aquitaine et France métropolitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.  
Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

représentent 37 % des exploitations avec SIQO alors qu'elles ne pèsent que 16 % de l'ensemble. En effet, le SIQO est la norme dans le secteur viticole pour presque la totalité des viticulteurs de Nouvelle-Aquitaine (97 %) l'essentiel en appellations d'origine (signe le plus ancien initialement limité au vin).

Les signes de qualité séduisent également les deux tiers des éleveurs de porcs ainsi que des éleveurs de volailles, en particulier en IGP (respectivement 43 % et 35 %) mais aussi sous Label Rouge (respectivement 24 % et 29 %).

Six producteurs de fruits sur dix optent pour une démarche qualité, en Bio principalement ou en IGP ou appellations d'origine.

Les producteurs de légumes ou fleurs sont, comme au niveau national, fortement impliqués dans l'agriculture biologique (30 %). Au sein des éleveurs spécialisés en bovins, les laitiers sont les plus séduits par les SIQO, surtout par l'AOC-AOP (26 %) et ceux qui produisent de la viande le sont pour 31 % en Label Rouge.

Tableau 2

### Les exploitations viticoles représentent 37 % des exploitations avec SIQO

Exploitations sous SIQO selon la spécialisation en Nouvelle-Aquitaine

Spécialisation	Poids des exploitations avec SIQO* dans la spécialisation (%)	Répartition des exploitations avec SIQO (%)	Poids des exploitations Bio dans la spécialisation (%)	Répartition des exploitations Bio (%)	Poids de la spécialisation dans l'ensemble des exploitations (%)
Viticulture	97	37	14	21	16
Porcins	68	1	13	1	1
Volailles	65	5	13	4	3
Cultures fruitières	60	6	31	12	4
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	58	1	14	1	1
Polyculture et/ou polyélevage	46	12	14	13	12
Ovins ou caprins	45	9	8	5	8
Bovins mixte	43	1	6	1	1
Bovins lait	39	2	11	2	2
Bovins viande	36	13	5	7	16
Equidés et/ou autres herbivores	13	1	6	2	3
Légumes ou fleurs	35	3	30	10	4
Grandes cultures	13	9	8	21	29
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>43</b>	<b>100</b>	<b>11</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* Y compris bio

Note de lecture : 60 % des exploitations spécialisées en cultures fruitières produisent sous SIQO (y compris Bio) et 31 % en Bio. Néanmoins, les exploitations de cultures fruitières sont peu nombreuses (4 % de l'ensemble des exploitations). De ce fait, celles qui produisent sous SIQO représentent 6 % des exploitations avec SIQO et celles qui produisent Bio 12 % du total des exploitations Bio.

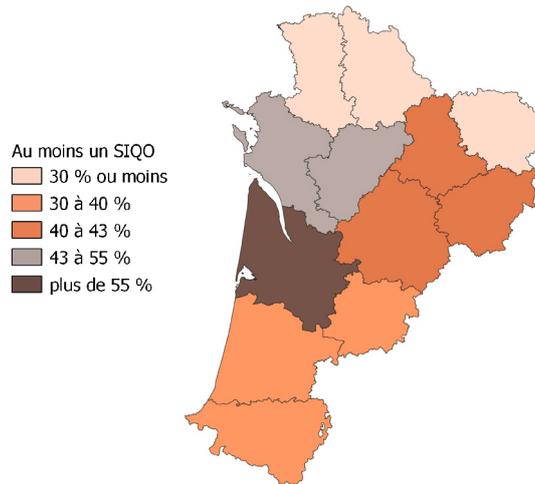
Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Carte 1

#### Part d'exploitations avec au moins un SIQO

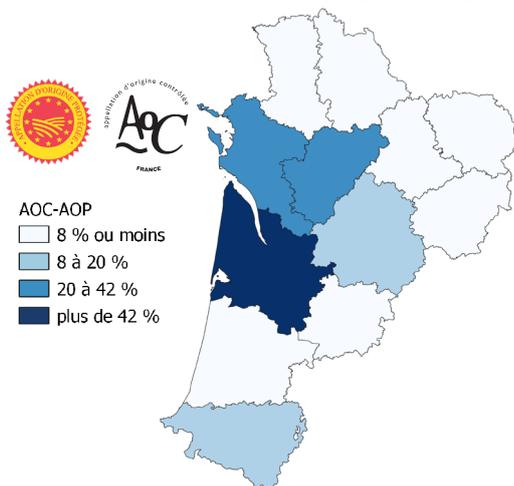
Nouvelle-Aquitaine : 43 % (rang de la région : 6)



### Carte 2

#### Part d'exploitations avec AOC-AOP

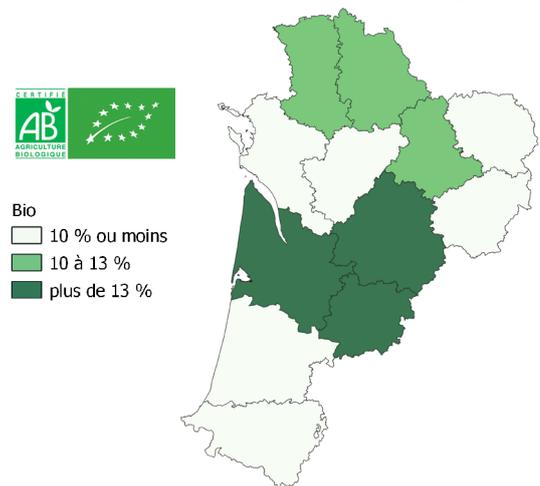
Nouvelle-Aquitaine : 22 % (rang de la région : 5)



### Carte 3

#### Part d'exploitations Bio

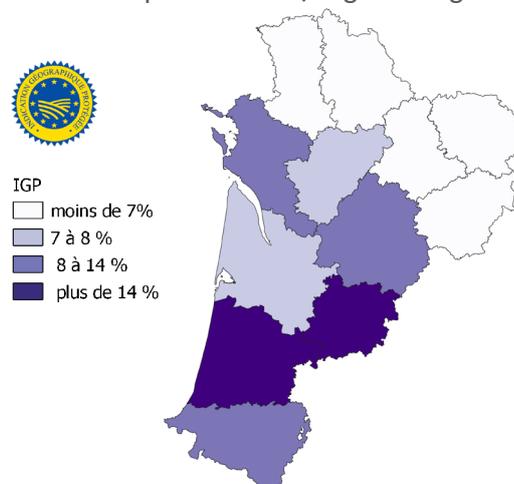
Nouvelle-Aquitaine : 11 % (rang de la région : 8)



### Carte 4

#### Part d'exploitations avec IGP

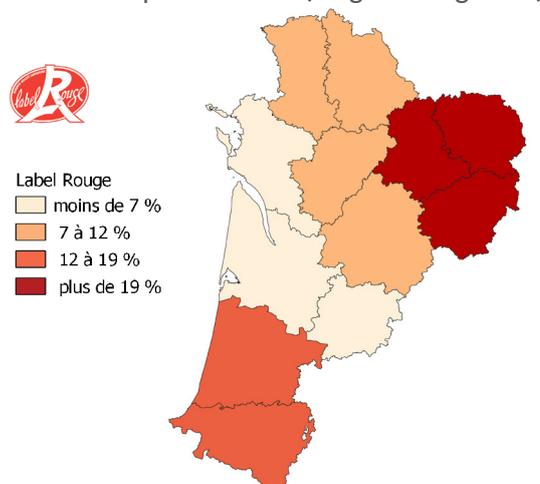
Nouvelle-Aquitaine : 8 % (rang de la région : 4)



### Carte 5

#### Part d'exploitations avec Label Rouge

Nouvelle-Aquitaine : 11 % (rang de la région : 1)



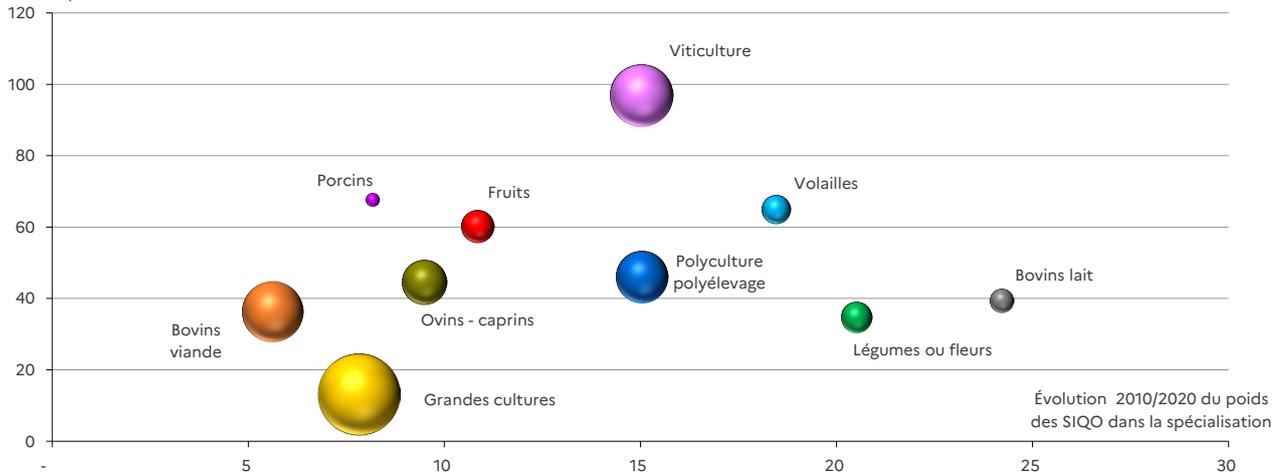
Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.  
Sources : Agreste - Recensement agricole 2020, IGN Admin Express 2020

## Graphique 2

### Dynamique des SIQO entre 2010 et 2020

Part et évolution des SIQO entre 2010 et 2020 selon la spécialisation

Poids des exploitations avec SIQO dans la spécialisation en 2020



Note de lecture : les cercles sont proportionnels au nombre d'exploitations classées dans la spécialisation en 2020. Pour celles spécialisées en production de légumes ou fleurs, 35 % des exploitations sont sous SIQO en 2020 soit une progression de 21 points entre 2010 et 2020.

Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.

Sources : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

Entre 2010 et 2020, la part des SIQO est en progression quelle que soit la spécialisation (*graphique 2*) alors que le nombre total d'exploitations a diminué hormis en production de légumes ou fleurs. Dans cette spécialisation, la hausse est portée par l'essor du Bio. La part des exploitations spécialisées en grandes cultures sous SIQO a progressé de 8 points mais le niveau reste faible (13 %).

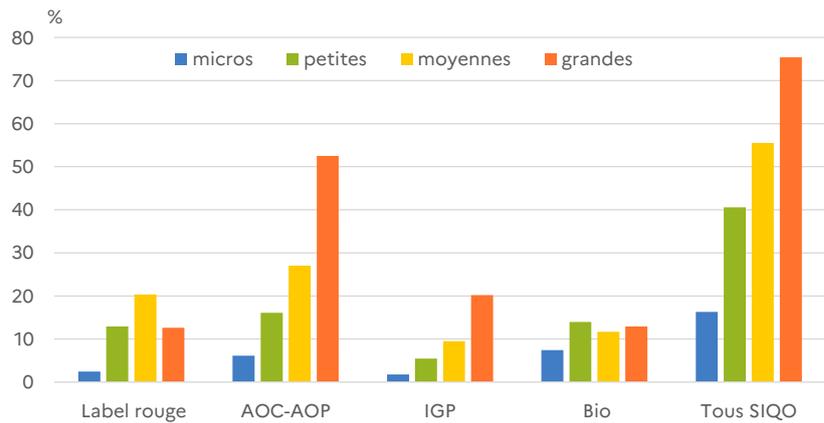
### Les grandes exploitations plus souvent engagées

En 2020, l'engagement dans les SIQO varie selon la taille économique (*Sources et définitions page 7*). Les micro exploitations sont les moins impliquées pour tous les signes (*graphique 3*). Elles sont très peu séduites par le Label Rouge ou les IGP et un peu plus adeptes du Bio et des appellations d'origine. Les autres unités économiques sont plus engagées, entre 41 % et 75 % tous signes confondus (entre 38 et 44 % au niveau national). Le taux d'implication en AOC-AOP et en IGP croît avec la taille économique des exploitations. Ce constat est en particulier marquant pour les AOP-AOC en Nouvelle-Aquitaine, avec 53 % des grandes exploitations (27 % en France métropolitaine). En Label Rouge, l'engagement concerne plutôt les exploitations de taille moyenne.

## Graphique 3

### Les trois quarts des grandes exploitations adeptes des SIQO

Part d'exploitations avec SIQO selon leur taille économique en Nouvelle-Aquitaine



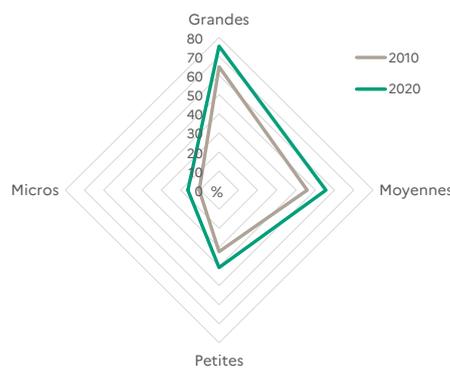
Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

## Graphique 4

### Progression des exploitations sous SIQO quelle que soit la taille économique

Évolution de la part des exploitations avec SIQO selon leur taille économique en Nouvelle-Aquitaine



En une décennie, la part des exploitations sous SIQO a progressé quelle que soit la taille économique (*graphique 4*), principalement en Bio. Les micro exploitations sont celles qui ont le moins évolué.

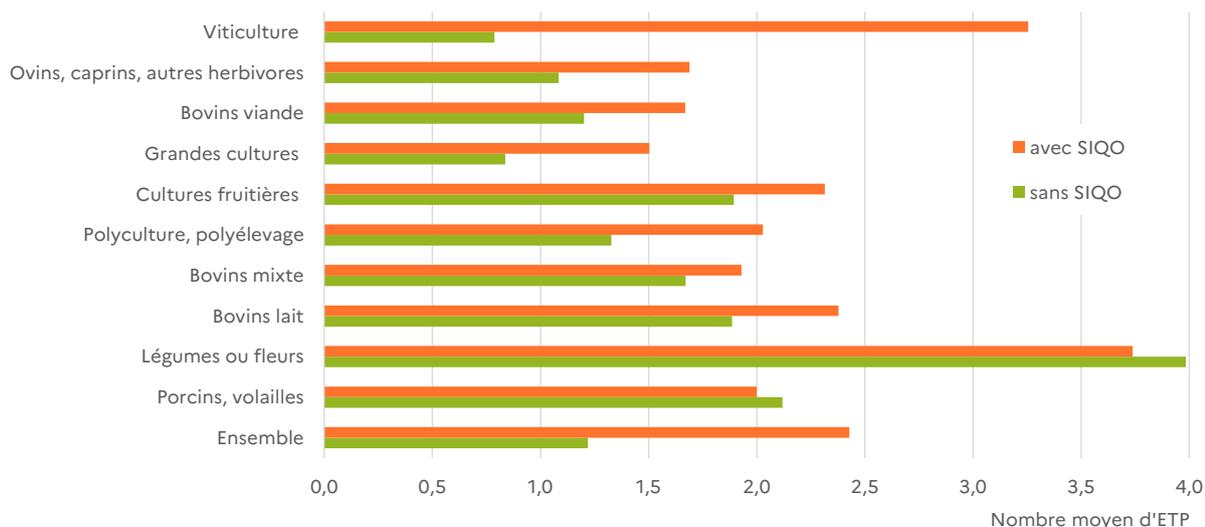
Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

## Graphique 5

### Plus de main-d'œuvre dans les exploitations sous SIQO en Nouvelle-Aquitaine

Nombre moyen d'ETP par exploitation selon la spécialisation et l'appartenance à un SIQO



Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant les packages collectifs.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

### Un volume de travail plus élevé dans les exploitations avec SIQO

Les exploitations bénéficiant d'un SIQO mobilisent en moyenne un volume de travail plus important que les exploitations non engagées (graphique 5) : 2,4 personnes en équivalent temps plein (ETP) par exploitation contre 1,2 pour les autres exploitations (France métropolitaine : respectivement 2,1 et 1,4). Ce surcroît d'activité se vérifie dans la plupart des spécialisations. En revanche, pour les exploitations de légumes ou fleurs, l'adhésion à un SIQO n'engendre pas de charge de travail supplémentaire. Les arboriculteurs qui produisent sous AOC/AOP (majoritairement les pommes du Limousin ou les noix du Périgord) utilisent en moyenne plus de main-d'œuvre que les autres (2,8 ETP sous AOP contre 2,0 ETP sans appellation). Plus de la moitié des exploitations sous SIQO sont sous forme sociétaire contrairement à celles sans SIQO majoritairement sous statut individuel (70 %). En revanche, en légumes ou fleurs avec ou sans SIQO, ce sont essentiellement des exploitations individuelles.

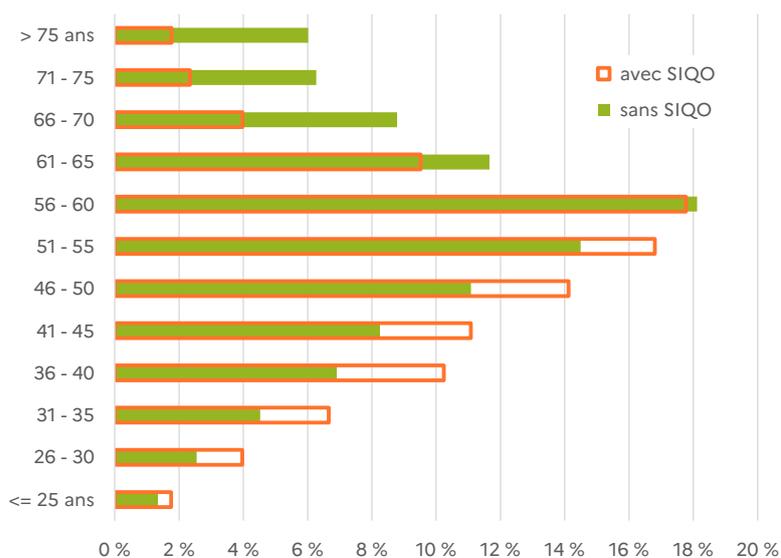
### Des chefs d'exploitations plus jeunes

Les chefs d'exploitation engagés dans une démarche de qualité sont en moyenne plus jeunes de 5 ans que ceux des exploitations sans SIQO (graphique 6).

## Graphique 6

### Des chefs plus jeunes dans les exploitations sous SIQO

Pyramide des âges des chefs d'exploitations en Nouvelle-Aquitaine



Champ : Nouvelle-Aquitaine, hors structures gérant les packages collectifs.  
Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Cette différence est plus importante en Bio (5 ans) qu'en AOC (2 ans).

Si l'écart d'âge se vérifie quelle que soit la production, il varie de 3 ans en élevage bovin lait à 11 ans en viticulture.

Ainsi, si les chefs de moins de 45 ans pèsent pour 24 % parmi les exploitations de Nouvelle-Aquitaine, leur part atteint 34 % en présence de SIQO.

## Les signes de qualité : une garantie sur l'origine géographique et/ou le mode de production

Les **signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)**, reconnaissables par leur logo, sont les suivants :



L'**Appellation d'Origine Protégée (AOP)** : elle désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. L'**Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)**, française, constitue une étape vers l'AOP.

Les appellations d'origine sont très fréquentes pour les vins et les fromages. L'Ossau-Iraty, le beurre Charentes-Poitou, la pomme du Limousin, le piment d'Espelette sont des AOP.



L'**Indication Géographique Protégée (IGP)** : elle identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. Elle concerne surtout les vins mais aussi les fromages, la viande et les fruits. Le jambon de Bayonne, la fraise du Périgord, les pruneaux d'Agen sont des IGP.



La **Spécialité Traditionnelle Garantie (STG)** : signe européen réservé aux produits alimentaires, la STG reconnaît une composition, une pratique ou un savoir-faire qui sont traditionnels. En 2020 en France, il y a 3 STG : le lait de foin, les moules de Bouchot et le Berthoud (plat à base de fromage AOP « Abondance » et de vin blanc AOP « Vin de Savoie »).



Le **Label Rouge** : c'est un signe français qui désigne des produits qui, par leurs conditions de production ou de fabrication, ont un niveau de qualité supérieur par rapport aux produits standards. Il concerne tous les produits mais plus fréquemment les volailles et les oeufs. Un produit label rouge peut bénéficier simultanément d'une indication géographique protégée (IGP) ou d'une spécialité traditionnelle garantie (STG) mais pas d'une appellation d'origine (AOC ou AOP).



L'**Agriculture Biologique** : ce signe garantit un mode de production respectueux de l'environnement et un niveau élevé de bien-être animal.

## Source et définitions

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

La **Production Brute Standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes **tailles économiques**. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur **spécialisation** (ou orientation technico-économique).

Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

La **production sous signes de qualité ou d'origine** est mesurée à partir des déclarations des exploitants agricoles au recensement agricole. Les résultats peuvent parfois différer de ceux mesurés par les bases administratives.

**ETP** : Équivalent Temps Plein. Un ETP correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

## Pour en savoir plus

### Publications régionales :

- « Recensement agricole 2020 - 64 000 exploitations agricoles en Nouvelle-Aquitaine » - Agreste Nouvelle-Aquitaine Études n°28, décembre 2021
- « Recensement agricole 2020 - Une majorité de responsables de plus de 55 ans à la tête des exploitations de la région » - Agreste Nouvelle-Aquitaine Études n°35, juillet 2022
- « Recensement agricole 2020 - La main-d'œuvre agricole non familiale progresse » - Agreste Nouvelle-Aquitaine Études n°36, juin 2022

### Publications nationales :

- « Recensement agricole 2020 – Plus d'une exploitation sur trois engagée dans une démarche qualité » - Agreste Primeur n°12, octobre 2022
- Mémento des SIQO : <https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/memento-des-siqo-a2418.html>
- site de l'Inao : <https://www.inao.gouv.fr/Publications/Donnees-et-cartes>
- site de l'Agence bio : <https://www.agencebio.org/decouvrir-le-bio/le-bio-en-quelques-chiffres/>



<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>  
<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale  
Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs CS 13916 87039 LIMOGES CEDEX1  
Tel : 05 56 00 42 00  
Courriel : [contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Philippe de GUENIN  
Directeur de publication : Pierre ETCHESSAHAR  
Rédacteur en chef : Boris SIMON  
Rédactrices : Catherine HARDY, Véronique TRIQUARD  
Composition : Sriset  
Dépôt légal : À parution ISSN : 2644-9668 © Agreste 2023